



Passer d'un cdd à un cdi

Par **Vedo**, le **01/05/2016** à **14:31**

Bonjour,

Je fais des remplacements en cdd de courte durée dans une clinique privé en tant qu'AS. (certains mois je travaille, 20h ou 110h ou 50h...etc pour 9,72/h) je ne sais jamais si je vais avoir des remplacements ou non.

Je suis inscrite en même temps comme demandeuse d'emploi et touche des assedics (seuil maxi 1400€)

Exemple si un mois je travaille à la clinique pour un salaire de 1000€ j'ai 400€ d'assedic qui s'ajoutent.

La clinique me propose un cdi à mi-temps soit 70h.

Que faire ? gagner au mieux 540€ net /mois pour m'assurer des 70h tous les mois ?

Pour un cdi, j'ai peur de me lancer dans la précarité la plus totale.

Serais je encore demandeuse d'emploi ? je suppose que non ?

Rester en cdd ? et ne savoir jamais si je vais travailler ?

Merci de me dire s'il y a une autre solution ?

Cela me torture l'esprit

Cordialement

Par **P.M.**, le **01/05/2016** à **16:07**

Bonjour,

Normalement tant qu'il vous resterait des droits à indemnisation par Pôle Emploi, l'organisme devrait vous verser un complément et même suivant les nouvelles règles, cela pourrait recharger vos droits et vous resteriez demandeuse d'emploi pour le reste du temps...

Avant de prendre une décision pour qu'elle soit en connaissance de cause, je vous conseillerais de rencontrer votre conseiller...

Par **Vedo**, le **01/05/2016** à **16:13**

Merci beaucoup pour votre réponse rapide !

En CDI mi-temps ? Encore demande d'emploi ? J'ai un doute !

Il me reste encore pas mal de droit à l'indemnisation, j'ai 54 ans et la durée à l'indemnisation est d'autant plus longue aussi.

Cordialement

Par **P.M.**, le **01/05/2016** à **16:27**

Moi, je n'en est pratiquement pas si avant vous étiez à temps complet mais Pole Emploi devrait vous informer...

En attendant, je vous propose [ce dossier](#)...

Par **Vedo**, le **01/05/2016** à **17:19**

MERCI BEAUCOUP !!!!

Je vais le lire attentivement et je demanderai également des précisions à ma conseillère pôle emploi.

C'est très gentil d'avoir bien voulu m'éclairé sur ce sujet.

Bien cordialement